

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION GÉNÉRALE

DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (PDA) SUR LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2022-031-SG du 28 décembre 2022, le Maire de la commune de Monistrol sur Loire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et sur le Périmètre Délimité des Abords des monuments Historiques (PDA) sur la commune de Monistrol sur Loire.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant **32 jours consécutifs, du 17 janvier 2023 au 17 février 2023.**

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Clermont Ferrand, Monsieur Jean-Philippe BOST en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Monistrol sur Loire aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundi de 8 H.30 à 12 H.00 (fermeture le lundi après-midi) – les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 H.30 à 12 H.00 et de 13 H.30 à 17 H.00, les samedi de 9 H.00 à 12 H.00, sauf les dimanches et jours fériés, et pourra formuler ses observations éventuelles.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- L'arrêté municipal portant ouverture de ladite enquête,
- Le projet de révision du PLU, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2022 dont l'évaluation environnementale et son résumé non technique contenus dans le rapport de présentation du PLU
- Le bilan de la concertation en date du 22 septembre 2022,
- Les avis et observations émis lors de la consultation sur le projet de Plu arrêté,
- L'avis de l'autorité environnementale en date du 20 décembre 2022 portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU
- Le projet de périmètre délimité des abords des monuments historiques de la ville,
- La délibération du conseil municipal du 16 décembre 2022 approuvant le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **sur le site internet, à l'adresse : www.mairie-monistrol-sur-loire.fr**

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, les adresser par la poste en mairie (Mairie de Monistrol sur Loire – BP 20019 – 7 av. de la Libération – 43120 MONISTROL sur LOIRE) ou par mail à l'adresse suivante : plu@monistrol.fr, de manière à ce qu'elles lui parviennent avant la clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives aux projets de PDA peuvent être demandées par écrit à Madame Anne France BOREL, Architecte des Bâtiments de France, Direction Régionales des Affaires Culturelles, Unité départementale de l'Architecture et du patrimoine de la Haute-Loire, 13 rue des Moulins – 43 000 Le Puy en Velay, avec une copie à plu@monistrol.fr.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Monistrol sur Loire toute personne qui désirerait le rencontrer au sujet de la présente enquête :

- **Le mardi 17 janvier 2023 de 9 h -12 h et de 14 h -17 h ,**
- **Le jeudi 19 janvier 2023 de 9 h -12 h et de 14 h -17 h,**
- **Le samedi 21 janvier 2023 de 9 h à 12 h,**
- **Le mercredi 25 janvier 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,**
- **Le mercredi 01 février 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,**
- **Le jeudi 09 février 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,**
- **Le samedi 11 février 2023 de 9 h à 12 h,**
- **Le jeudi 16 février 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,**
- **Le vendredi 17 février 2023 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet précité.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.